

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf juin à 19 h 00  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,  
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.  
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel	Mme RONDEPIERRE Sandrine
M. GAGNAIRE Bernard	M. GUEDON Serge
M. QUÉRAT David	Mme MATTANA Nathalie
M. RABUT André	Mme MILLET Sabine

Excusées : Mme MAUGÉ Solange, Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : M. PRUD'HOMME Daniel

2023.04.02

Objet : **ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ELECTIONS SÉNATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE**

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM. Mme GUEDON Serge, GAGNAIRE Bernard, QUÉRAT David, RONDEPIERRE Sandrine. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) **Election des délégués**

Les candidatures enregistrées :

Délégué titulaire :

- M. COASSY Bruno

Suppléants :

- M. GAGNAIRE Bernard
- M. PRUD'HOMME Daniel
- Mme MILLET Sabine

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection d'un délégué et de trois suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.



### Élection du délégué titulaire :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 9  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Suffrage exprimé : 9  
Majorité absolue : 5

A obtenu :

- M. COASSY Bruno : 9 voix

M. COASSY Bruno, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

### Élection des suppléants :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 9  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Suffrage exprimé : 9  
Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- M. GAGNAIRE Bernard : 9 voix
- M. PRUD'HOMME Daniel : 9 voix
- Mme MILLET Sabine : 9 voix

M. GAGNAIRE Bernard, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

M. PRUD'HOMME Daniel, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales

Mme MILLET Sabine, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20230609-20230402-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2023

Affichage : 20/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

STE-AGATHE-EN-DONZY, le 13 Juin 2023

Le Maire,

Bruno COASSY.

Le secrétaire de séance

Daniel PRUD'HOMME

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le....

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Dugesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).